



Saint-Marc-de-Figuery, le 22 septembre 2026

AVIS PUBLIC D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 2026-287 concernant la modification du règlement de zonage 216.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 13 avril 2026, le conseil a adopté le projet de règlement relatif à la modification du règlement de zonage numéro 216, afin d'autoriser l'usage «**unifamiliale isolée**» dans la zone FO-2 et d'ajouter une note à la grille de spécifications FO-2 au symbole « * » :

- L'implantation d'une résidence unifamiliale isolée dans la zone FO-2 est autorisée jusqu'à une profondeur maximale de 80 mètres, mesurée à partir de la ligne avant du lot.

Une assemblée publique de consultation aura lieu à 18 h 30, le 5 octobre 2026, à la Maison du Citoyen située au 10, avenue Michaud. L'objet de l'assemblée est l'adoption du règlement 2026-289 qui vise à modifier le règlement de zonage numéro 216. Lors de cette assemblée des explications porteront sur les conséquences de son adoption et de son entrée en vigueur. Nous entendrons les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le résumé du projet de règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 162, chemin des Prés à Saint-Marc-de-Figuery.

Résumé du projet :

Ce règlement vise à modifier le règlement de zonage numéro 216 afin d'autoriser l'usage « **unifamiliale isolée** » dans la zone FO-2.

Martine Lachaine, Greffière-trésorière